

AIDES FINANCIÈRES HABITAT PRIVÉ 2019



Service Habitat de la Communauté de Communes :

Anne GAZEAU

05.53.46.31.82

a.gazeau@dronneetbelle.fr

UNE MULTIPLICATION DES AIDES

- Difficultés à s'y retrouver dans toutes les aides financières existantes.
- Plaintes des propriétaires qui reçoivent plusieurs appels d'entreprises par jour (propositions pour l'isolation à 1 euro notamment).

Les aides en question

- 1) Anah (Agence nationale de l'habitat).
- 2) La Pompe à chaleur à 1 euro.
- 3) L'isolation à 1 euro.
- 4) Le CITE (Crédit d'impôt pour la transition énergétique).
- 5) L'éco prêt à taux zéro.
- 6) Les aides des caisses de retraites.

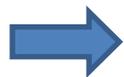
1) L'ANAH-Propriétaires occupants

- Dossier Habiter Mieux Sérénité :

Travaux : isolation, chauffage, menuiseries, VMC, Eau Chaude Sanitaire.

Cumul possible des travaux dans ce dossier.

- 45% à 60% sur le HT des travaux (plafond de 20000 €)
- 500 € de la Communauté de Communes pour les revenus les plus modestes.
- 500 € du Conseil Départemental.



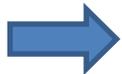
Les travaux prévus au dossier doivent permettre d'avoir 25% de gain énergétique.

L'ANAH-Propriétaires occupants

- Dossier Habiter Mieux Agilité:

Travaux : Chauffage ou isolation sous rampant de toiture ou isolation des murs. Pas de cumul possible des travaux dans ce dossier.

– 35% à 50% sur le HT des travaux (plafond de 20000 €).



Pas de gain énergétique demandé dans ce dossier.

L'ANAH-Propriétaires occupants

- Dossier Autonomie:

Travaux : Adaptation de la salle d'eau/WC, monte-escalier,
Adaptation de l'accès extérieur...

- 35% à 50% sur le HT des travaux (plafond de 20000 €).
- 500 € de la Communauté de Communes pour les revenus les plus modestes.

L'ANAH-Propriétaires occupants

- Dossier Travaux Lourds:

Travaux : tous ceux permettant de sortir le logement d'une dégradation très importante (réhabilitation globale).

- 50% de subventions sur 50000 € HT de travaux.
- 10% de prime sur 20000 € HT de travaux.
- 10 % de la Communauté de Communes sur 50000 € HT de travaux
- 500 € du Conseil Départemental.

L'ANAH-Propriétaires bailleurs

- Types de dossiers : réhabilitation complète d'un logement, amélioration énergétique, adaptation du logement pour un locataire.
- Localisation des logements éligibles : bourgs de Brantôme, Mareuil, Champagnac et Bourdeilles.
- Aides financières :
 - Anah : 25 à 35% selon les dossiers.
 - Communauté de Communes : 10% (limité à 2000 € ou 5000 € selon le type de dossier)

L'ANAH

Lutte contre les logement très dégradés et vacants

Volonté forte de la Communauté de Communes d'aider financièrement les propriétaires à réhabiliter des logement très dégradés et/ou vacants.

2) LA PAC à 1 euro

- **Nouvelle aide apparue en 2019 :**

(en remplacement d'une chaudière individuelle au charbon, gaz ou fioul pas à condensation)

- Dossier Anah Agilité

+

- Prime coup de pouce

+

- Crédit d'impôt

Les entreprises du territoire peuvent conventionner avec les fournisseurs d'énergie qui proposent la prime coup de pouce et ainsi faire profiter à leurs clients de la prime coup de pouce.

3) L'ISOLATION à 1 euro

- Apparition il y a environ 2 ans.
- Sous conditions de ressources.
- Entreprise qui a conventionné avec l'état et qui propose l'isolation à 1 euro (visite à domicile pour établir un devis).
- Attention aux entreprises qui font du démarchage.

4) Le CITE

Crédit d'impôt pour la transition énergétique

- Certains travaux sont éligibles à un crédit d'impôt (chauffage, isolation...).
- Exemple : si vous avez réalisé des travaux d'isolation des murs en 2018, il vous faudra déclarer ces travaux en 2019 lorsque vous ferez votre déclaration d'impôt. Cela vous permettra d'obtenir une diminution de vos impôts voir d'obtenir un crédit.
- A noter : Tva à 5.5% pour ces travaux et entreprise RGE (Reconnue garante de l'environnement)

5) L'Eco Prêt à taux zéro

- Pour quels travaux : Isolation toiture, isolation des murs, menuiseries, système de chauffage, production d'eau chaude utilisant une source d'énergie renouvelable.
- Un seul type de travaux : 10000 € de prêt maximum.
- Deux types de travaux : 20000 € de prêt maximum.
- Trois types de travaux ou plus : 30000 € de prêt maximum.

6) Caisses de retraite

- Différentes aides financières proposées selon les caisses (Carsat, Msa, Ircantec, CNRACL, RSI, SNCF, EDF, AG2R...)
- La plupart des dossiers de demandes sont montés par Soliha en partenariat avec la Communauté de Communes.

Exemple concret

Dossier Habiter Mieux Sérénité

- Travaux : Poêle à granulés, menuiseries double vitrage, isolation d'un mur.
- Coût des travaux : 10698 € HT/11275 € TTC.
- Aides financières :
 - 60% de l'Anah = 6419 €
 - 500 € de la Communauté de Communes.
 - 500 € du Conseil départemental
 - 3000 € de la Carsat.
- Reste à charge pour le propriétaire : 856 €



- Toute personne souhaitant obtenir des informations sur les aides financières à l'habitat peut contacter Anne GAZEAU.
- Service gratuit.
- Localisation du bureau : 12 rue Pierre Degail, 24340 Mareuil en Périgord.
 - 05.53.46.31.82
 - a.gazeau@dronneetbelle.fr